MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DES NATIONS UNIES 866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017



866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061
Fax: 212-319-8232
www.un.int/drcongo

ALLOCUTION DE S. E. M. MOBUTU NZANGA

MINISTRE D'ETAT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AU DEBAT DE HAUT NIVEAU DE LA 16EME SESSION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

New York, le 14 mai 2008 (à vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au seuil de mon propos, de présenter, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, mes condoléances les plus attristées aux Gouvernements et aux peuples amis de l'Union du Myanmar et de la République Populaire de Chine, victimes des récentes catastrophes naturelles.

Je voudrais ensuite vous féliciter chaleureusement pour votre brillante élection à la Présidence de la 16^{ème} Session de la Commission du Développement Durable. Mes félicitations s'adressent naturellement aux autres membres élus de votre Bureau.

Grâce à l'appui des Nations Unies et de la Communauté Internationale, la République Démocratique du Congo sort d'une longue période d'instabilité, de rupture de la paix et la sécurité internationales qui avait plongé le pays dans une conjoncture difficile tant sur le plan économique que social.

Aujourd'hui le pays se relève. Pour assurer sa reconstruction et son développement économique, le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie et de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCRP) et a initié également le Programme d'Actions Prioritaires en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Monsieur le Président,

C'est dans ce cadre que les actions prioritaires suivantes sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment :

- en ce qui concerne le secteur agricole, un projet de loi portant « Code Agricole » réglementera le secteur dans ses volets foncier, fiscal, financier, énergétique, de la recherche agronomique, de l'information et de la formation, de l'accès à la technologie ainsi que des infrastructures rurales. Le but de ce projet de loi portant « CODE AGRICOLE » est de créer les conditions favorables à la relance de la production agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire. Dans cette perspective, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vient de signer une Convention avec la Caisse Générale d'Epargne et de Crédit afin d'offrir à la population paysanne, majoritairement féminine, les facilités d'accès au crédit sur toute l'étendue du territoire national ;
- Concernant le développement rural, cinq secteurs constituent les priorités du Gouvernement, notamment : les voies de desserte agricoles, l'eau, l'habitat et l'électricité en milieu rural ainsi que la radio communautaire. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du développement durable des populations rurales ;
- S'agissant du secteur de l'environnement, le Gouvernement entreprend des actions visant la mise en oeuvre de différentes Conventions des Nations Unies ratifiées par la République Démocratique du Congo. Il s'agit de : la Convention-Cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la Désertification, la Convention sur la diversité biologique, ainsi que le Protocole de Montréal en ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone;
- Les projets d'agroforesterie qui participent à la restauration de la fertilité des sols, à la production du bois de chauffe et à la carbonisation des bois. Ceci, en vue de réduire les effets néfastes des changements climatiques et d'accroître les revenus du paysan par la diversification des spéculations agricoles.

Monsieur le Président.

Au chapitre de l'environnement, je voudrais mentionner l'apport ô combien inestimable des forêts de la République Démocratique du Congo dans la régulation du climat mondial, lesquelles forêts représentent près de 60 % des forêts du Bassin du Congo.

A ce sujet, mon pays souhaiterait rappeler à la Communauté Internationale sa responsabilité partagée et différenciée en matière de rémunération des biens et services environnementaux rendus par ces forêts à l'humanité toute entière.

Monsieur le Président.

Afin de prévenir les effets pervers de la crise alimentaire mondiale, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a pris des mesures énergiques et rigoureuses en vue de la relance de la production nationale qui se traduisent notamment par un appui budgétaire au secteur agricole et des allègements fiscaux, parafiscaux, et de droits d'entrée sur l'importation d'intrants et d'équipements agricoles.

En sa qualité de membre de plusieurs organisations sous-régionales, telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et l'Organisation Africaine du Bois (OAB), la République Démocratique du Congo exprime sa solidarité vis-à-vis des pays frappés par la crise alimentaire, et, réaffirmant sa vocation agricole et africaine, se déclare disposée à contribuer à la résolution de la question de l'insécurité alimentaire dans le respect des normes environnementales, et ce, fort de ses terres arables estimées à 80 millions d'hectares, son hydrographie et sa pluviométrie.

Je vous remercie de votre attention.